

Zoom sur l'érismaiture rousse

Une espèce à éradiquer d'Europe



M. Benmergui/ONCFS

**Alain Caizergues¹,
Carol Fouquet²**

ONCFS, CNERA Avifaune migratrice – Nantes¹ et
Birieux².

Rappel historique

Le contrôle des espèces non natives est une obligation formulée par les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », mais aussi dans de nombreuses conventions internationales (Convention de Bonn sur les espèces migratrices par exemple). L'érismaiture rousse (*Oxyura jamaicensis*) est un canard plongeur originaire des Amériques. Elle a été introduite accidentellement en Europe vers 1940 et s'est largement répandue depuis. Ainsi, entre 1965 et 1996, un total cumulé de 1 500 individus était dénombré en hiver dans 19 pays du Paléarctique occidental dont 13 pays d'Europe (Hughes *et al.*, 1999). A l'origine, la présence de l'espèce se concentrait essentiellement sur le Royaume-Uni (d'où elle a essaimé), les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, la Belgique et l'Espagne. L'effectif hivernant des 19 pays du Paléarctique occidental s'est accru en moyenne de 21 % entre 1976 et 1996, notamment aux Pays-Bas (+ 34 % entre 1984 et 1996), mais aussi en Espagne et en France. En 1996, l'oiseau était présent en période de nidification dans 8 pays (en plus du Royaume-Uni) et tentait de se reproduire dans 6 autres dont la France.

Une présence en nature qui pose problème

L'invasion de l'Europe par l'érismaiture rousse aurait eu un impact sans précédent sur un proche parent autochtone, l'érismaiture à tête blanche (*Oxyura leucocephala*), notamment en raison de problèmes de compétition et d'hybridation. L'érismaiture à tête blanche, en nette régression depuis un siècle, est en outre menacée d'extinction par « dilution génétique » avec l'érismaiture rousse introduite. Malgré l'hybridation fréquente entre elles deux et la production d'hybrides fertiles sur quelques générations, leur statut d'espèce ne fait aucun doute, notamment d'un point de vue génétique (McCracken *et al.*, 2000). En conséquence, l'éradication de l'érismaiture rousse sur l'aire de répartition potentielle de l'érismaiture à tête blanche a été jugée comme une condition *sine qua non* de la conservation de cette dernière.

La population mondiale de l'érismaiture à tête blanche a vu ses effectifs diminuer dramatiquement dans la seconde moitié du xx^e siècle (Perennou, 1997), la population mondiale passant de plus de 19 000 couples à moins de 10 000 en un siècle. Son aire de répartition actuelle est très fragmentée. Elle se maintient péniblement en Europe méridionale et orientale, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et à travers une partie de l'Asie centrale jusqu'en Chine. Elle est légalement considérée comme menacée d'extinction (Catégorie UICN/SSC : « En danger »). En Europe de l'Ouest, l'Espagne abrite la dernière population nicheuse d'érismaitures à tête blanche. Après avoir subi un effondrement massif (de 4 000 couples au début des années 1970 à 20 couples dans les années 1980), probablement en raison de problèmes liés à une mauvaise gestion hydraulique des zones humides favorables, cette population s'est rapidement reconstituée grâce aux importants efforts de protection réalisés dans le sud du pays depuis la fin des années

1970 : 790 individus dénombrés en 1992 contre 4 486 après reproduction en 2000. Désormais, les effectifs espagnols fluctuent autour de 2 500-3 000 individus, soit près du quart de la population mondiale. La recrudescence de la population espagnole a redonné une dynamique d'extension à l'aire de distribution, contribuant au redémarrage d'une population marocaine par la recolonisation de sites anciennement occupés. Pour autant, l'espèce ne peut pas être considérée comme tirée d'affaire tant que l'érismaiture rousse est présente en Europe. En effet, en raison semble-t-il d'une plus grande adaptabilité, celle-ci poursuit sa colonisation au rythme d'un accroissement exponentiel dont le taux est estimé à 8 % par an, en dépit des mesures d'éradication prises dans certains pays (voir l'encadré 1).

Situation en France

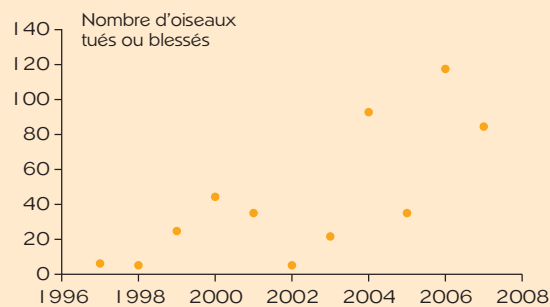
En France, la présence de l'érismaiture à tête blanche se résume à 8 observations réalisées entre 1981 et 1992, aucune autre n'ayant eu lieu depuis... L'espèce, qui nichait en Corse, a disparu depuis 1966, probablement en raison d'une pression cynégétique excessive. Dans le cadre des engagements du Sommet de Rio de 1992, une convention sur la diversité biologique a été signée par la France et un programme de réintroduction de l'érismaiture à tête blanche en Corse a vu le jour (5 oiseaux lâchés en 2001 mais aucun survivant – Perennou, 1997). Ce programme impliquait nécessairement le contrôle des populations de l'espèce exotique, ce qui a été rendu possible par un arrêté ministériel pris en 1996. Les tirs coordonnés par le Ministère de l'Ecologie et réalisés par des agents assermentés de l'ONCFS ont ainsi permis de prélever plus de 380 individus en 10 ans (1997-2007), dont près de la moitié pour les seules années 2006 et 2007 (voir l'encadré 1).

Le suivi spécifique organisé en France depuis 1978 permet de constater que

Encadré 1 – Bilan des mesures d'éradication de l'érisma rousse prises en Europe et au Maroc

A l'automne 2007, un *workshop* organisé par l'Angleterre en charge de la coordination du programme européen d'éradication de l'érisma rousse a permis de dresser un état des lieux de la situation dans les pays concernés :

- **Espagne** : les observations sont de plus en plus rares et se soldent presque systématiquement par le tir. Depuis 1984, 254 individus ont été tirés par une équipe de deux personnes qui est susceptible d'intervenir immédiatement sur l'ensemble du territoire.
- **Grande-Bretagne** : les effectifs dénombrés en 2001 après la reproduction s'élevaient à près de 6 000 individus, maximum enregistré depuis que l'espèce est présente. Un programme d'éradication à grande échelle a été lancé à l'initiative du gouvernement anglais, avec plus de 5 000 prélèvements réalisés entre 1999 et 2005, poursuivi par le programme d'éradication financé par l'Union européenne (période 2005-2010). Dans ce cadre, près de 3 200 individus ont été prélevés depuis janvier 2006. Ce programme d'éradication, qui mobilise une dizaine de personnes à plein-temps, semble porter ses fruits puisque l'on assiste à une diminution sensible des effectifs depuis six ans. La population d'adultes nicheurs serait désormais passée sous la barre des 1 000 individus.
- **Irlande** : présence d'une petite population reproductrice dans le sud-est du pays, mais seulement 20 individus prélevés en 10 ans.
- **Allemagne** : une seule observation en 20 ans.
- **Pays-Bas** : augmentation très marquée du nombre de couples nicheurs (15 en 2006) et d'hivernants (96 individus en 2005/2006), sans qu'aucune action d'éradication ne soit entreprise.
- **Suède** : présence occasionnelle de l'espèce ; la législation a été modifiée pour autoriser le tir.
- **Belgique** : peu ou pas de données fiables disponibles.
- **Pologne** : pas de données disponibles.
- **Maroc** : une centaine d'érisma rousse à tête blanche nichaient au Maroc en 2002-2003 et des groupes de 12-15 érisma rousse ont été observés avec des hybrides. Un plan d'action (2003-2005) a permis d'organiser des tirs (Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification du Maroc, 2003).
- **France** : dans le cadre du plan national d'éradication de l'érisma rousse, un arrêté ministériel en date du 12 novembre 1996 a été pris autorisant la destruction et le tir de celle-ci et des hybrides. Les tirs réalisés depuis 1997 par les agents assermentés de l'ONCFS ont permis de prélever plus de 380 individus en 10 ans dont près de 110 et 80 individus respectivement pour les seules années 2006 et 2007 (graphique ci-dessous).



l'espèce est en très forte augmentation (**figure 1**). Depuis 1996, le taux d'accroissement des effectifs hivernaux est estimé à 17 % par an, tandis qu'il est de 32 % pour le nombre de couples (quelques cas de reproduction constatés dès 1988). L'évolution spatiale a été importante entre 1996 et 2003 (**figure 2**) ; mais depuis lors, le nombre de départements nouvellement colonisés est faible (**figure 3**) et l'espèce reste encore aujourd'hui cantonnée à l'ouest de la France. En 2006, l'effectif hivernant est de l'ordre de 300 individus et l'effectif nicheur tourne autour de 40 couples (**figure 4**).

Un *workshop* (*atelier de travail*), organisé à l'automne 2007 par nos collègues Anglais en charge de la coordination du programme européen d'éradication de l'érisma rousse, a été l'occasion

pour le CNERA Avifaune migratrice d'exposer les actions de la France en général et de l'ONCFS en particulier en matière de suivi et d'éradication de l'espèce. Ainsi, les représentants des pays présents à la réunion ont reconnu l'efficacité du programme d'éradication réalisé entre 2003 et 2006 pour contenir son expansion géographique. En revanche, les contrôles réalisés ne semblent pas avoir permis de freiner efficacement l'augmentation des effectifs dans les zones où l'érisma rousse était déjà bien installée. Fort de ce constat, il a été décidé que toutes les mesures permettant d'accroître l'efficacité des actions de suivi et de contrôle devaient être prises le plus rapidement possible. Parmi les différentes pistes explorées, l'extension des autorisations de tirs de contrôle à des personnels

non assermentés représentant la force publique pourrait être envisagée. Les enjeux sont importants car la position géographique de notre pays en fait une étape indispensable dans d'éventuels mouvements de dispersion de l'espèce entre l'Angleterre et l'Espagne. La France doit jouer le rôle de cordon sanitaire entre les deux pays.

Réaffirmer les priorités

Dans l'Union Européenne, seules l'Espagne, la Grande-Bretagne et la France disposent de programmes spécifiques de suivi et d'éradication de l'espèce (**encadré 1**).

L'une des conclusions principales du *Workshop Erisma rousse* de 2007 fut donc qu'il devenait urgent d'encourager tous les états membres de l'Union

Figure 1 – Evolution des effectifs hivernaux et du nombre de couples d'érismaire rousse en France

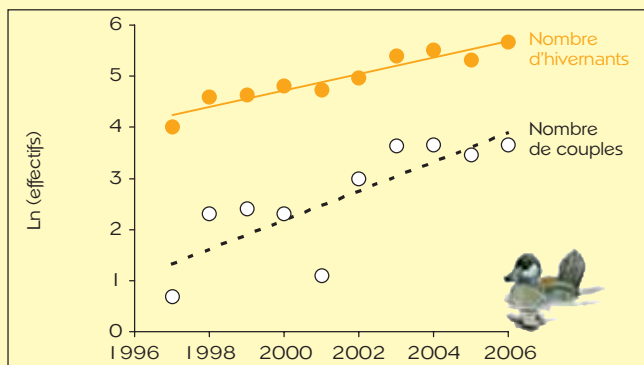


Figure 3 – Evolution spatiale de l'érismaire rousse en France (nombre cumulé de départements avec présence de l'espèce)

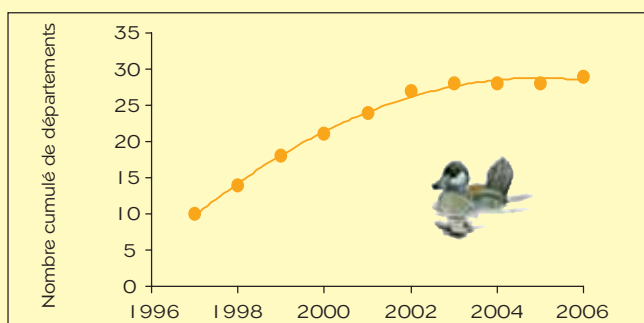
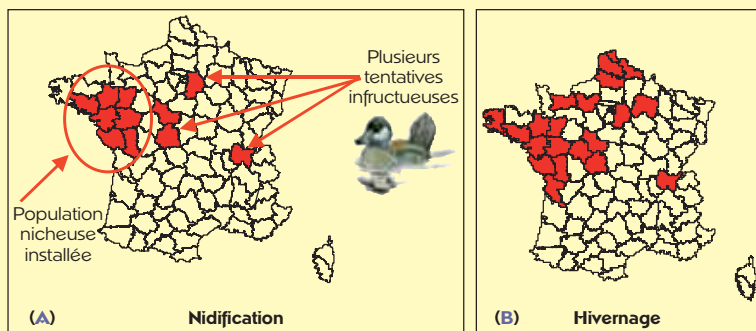


Figure 4 – Distribution des effectifs nicheurs (A) et hivernaux (B) de l'érismaire rousse en France en 2006

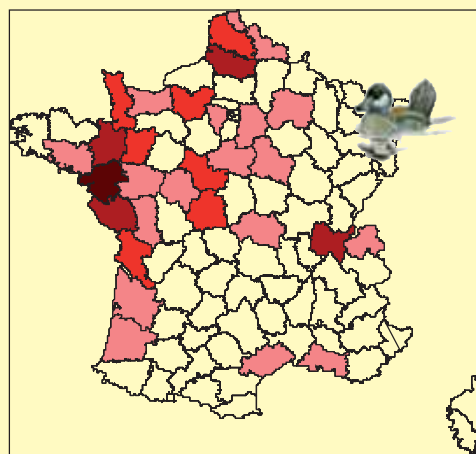


européenne à se doter d'outils de suivi et d'éradication de l'espèce. En Angleterre et en France, cette éradication est en bonne voie et reste la priorité numéro un puisque ces deux pays sont sans conteste ceux qui abritent les effectifs d'érismaire rousse les plus importants. La seconde priorité est d'empêcher l'établissement de populations nicheuses dans les pays à risque (Belgique, Allemagne, Irlande et Pays-Bas). Enfin, la troisième priorité est de renforcer la législation relative à l'élevage et à la détention d'espèces exotiques, afin notamment de prévenir les risques de lâcher ou de fuite d'érismaires rousses (identification

et suivi du nombre d'animaux détenus en captivité). En 1995, une enquête a été menée dans 39 pays d'Europe pour faire le point sur la population captive d'érismaires rousses à l'échelle du continent (Callaghan *et al.*, 1997). Un total de 741 individus a ainsi été déclaré parmi lesquels 647 (87 %) émanaient de quatre Etats : Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique et Allemagne. En prenant en compte les non-réponses, l'extrapolation portait à 3 300 le total des érismaires rousses présentes en Europe dans un but ornemental. La France abriterait par exemple près de 200 individus...

Figure 2 – Régularité de la présence de l'érismaire rousse dans les départements concernés entre 1996 et 2006

(rose clair : présence ponctuelle ; rouge foncé : présence permanente ; couleurs intermédiaires : présence assez régulière ; blanc : absence)



Bibliographie

- Callaghan, D.A., Worth, N., Hughes, B. & Brouwer, K. 1997. European census of captive North American Ruddy Ducks (*Oxyura jamaicensis*). *Wildfowl* 48 : 188-193.
- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification du Maroc. 2003. Plan d'action contre l'Erismaire rousse au Maroc 2003-2005. UICN, SEO/BirdLife
- Hughes, B., Criado, J., Delany, S., Gallo-Orsi, U., Green, A.J., Grussu, M., Pérennou, C. & Torres, J.A. 1999. The Status of the North American Ruddy Duck (*Oxyura jamaicensis*) in the Western Palearctic: towards an action plan for eradication. Report by the Wildfowl & Wetlands Trust to the Council of Europe. 40 p.
- Ministère de l'Environnement. 1996. La diversité biologique en France, programme d'action pour la faune et la flore sauvages : 216.
- McCracken, K.G., Harshman, J., Sorenson, M.D. & Johnson, K.P. 2000. Are Ruddy Ducks and White-headed Ducks the same species? *British Birds* 93 : 394-398.
- Pérennou, C. 1997. L'Erismaire rousse *Oxyura jamaicensis* : une introduction problématique d'oiseau dans les milieux aquatiques. *Bull. Fr. Pêche Piscic.* 344/345 : 143-151.